



FORMATION

CONNAÎTRE LA NOUVELLE NORME QUALITÉ

ISO 9001 VERSION 2015 (1 jour)

IDENTIFIEZ LES NOUVELLES EXIGENCES

DÉVELOPPEMENT

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne coutumière avec la norme ISO 9001 version 2008

–

DURÉE

1 jour de 9h à 17h30

–

TARIF

- Tarif inter : 375 € net/personne
Groupe de 5 à 10 personnes
déjeuner non compris
- Tarif intra : 1 100€ net la journée
déjeuner non compris

–

DATE

4 avril 2017
5 octobre 2017

–

LIEU

- Formation Inter :
dans les locaux de la CCI
Seine-et-Marne à Serris ou à la
Place des Métiers à Emerainville
- Formation Intra :
au sein de votre entreprise
ou à la CCI Seine-et-Marne

–

PRÉREQUIS :

Connaissance de la norme ISO 9001
version 2008

–

01 74 60 51 00

La CCI Seine-et-Marne à votre écoute
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

VOTRE OBJECTIF

Vous souhaitez :

- Connaître et comprendre les principales évolutions de la norme ISO 9001 version 2015
- Comprendre le calendrier de transition
- Etre capable de mettre en place les nouvelles exigences de la norme dans votre entreprise

NOTRE SOLUTION

La CCI Seine-et-Marne vous propose une formation dont les outils vous permettront de connaître les principales évolutions de la norme ISO 9001 et de savoir les interpréter dans le contexte de votre entreprise.

VOTRE INTERVENANT

Notre formateur, conseiller en Qualité, a l'expérience de nombreux accompagnements individuels d'entreprises jusqu'à l'obtention de la certification ISO 9001.

Notre équipe dispose d'un auditeur IRCA Qualité et ICA Qualité certifié.

Le support de formation sera remis à chaque participant.

FORMATION

CONNAÎTRE LA NOUVELLE NORME QUALITÉ ISO 9001 VERSION 2015 (1 jour)

LE PROGRAMME

COMPRENDRE L'ARTICULATION DES 10 CHAPITRES DE LA HLS

(High Level Structure), nouvelle structure commune aux normes de systèmes de management

CONNAÎTRE LES PRINCIPES ESSENTIELS DU MANAGEMENT DE LA QUALITÉ (ISO 9000:2015)

IDENTIFIER LES ÉVOLUTIONS CLÉS DE LA VERSION 2015 DE L'ISO 9001 :

- Domaine d'application : prise en compte des besoins et attentes des « Parties intéressées »
- Risques et opportunités : impacts de cette nouvelle approche
- Leadership et Management de la Qualité : lien entre stratégie de l'entreprise et SMQ
- Approche processus : meilleure caractérisation et prise en compte des risques
- Management des ressources : connaissances et documentation
- Réalisation des activités opérationnelles : maîtrise des produits et services fournis en interne et par les prestataires externes
- Résultats et efficacité : notions de Performance qualité et d'Efficacité du SMQ

CONDITIONS DE RÉUSSITE DU DÉPLOIEMENT D'UN SMQ ISO 9001 VERSION 2015 À PARTIR D'UN SMQ EXISTANT

POUR ALLER PLUS LOIN

La CCI Seine-et-Marne vous accompagne également pour mettre en œuvre différentes prestations de formation et d'accompagnement Qualité, Sécurité, Environnement et Développement Durable.

DÉVELOPPEMENT

FORMATION

CONNAÎTRE LA NOUVELLE NORME QUALITÉ ISO 9001 VERSION 2015 (1 JOUR)



DÉVELOPPEMENT

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à : UTEC FORMATION CONTINUE – 1 rue du Port de Valvins – 77210 AVON

Pour plus d'information sur la formation, votre contact : Céline Meunier – Tél : 01 74 60 51 96

E-mail : celine.meunier@seineetmarne.cci.fr

Société (raison sociale)

Adresse

Code postal.....Ville.....

Tél.....Télécopie.....

Activité de l'entreprise

SIRET :Code NAF

CA.....Effectif.....

Civilité/Nom/Prénom/Fonction du signataire de la convention

.....

Civilité/Nom/Prénom du stagiaire

Fonction

Email*.....Téléphone

Statut : gérant non salarié / conjoint collaborateur salarié

Autres participants, merci d'indiquer civilité, nom, prénom, fonction, tél et e-mail.....

.....

.....

Adresse personnelle

Je m'inscris :

FORMATION (GROUPE DE 5 A 10 PERSONNES)	PRIX NET DE TAXE	DATE CHOISIE
<input type="checkbox"/> Connaître la nouvelle norme qualité ISO 9001 version 2015 (1 jour)	375 € (tarif inter)/...../.....
	1 100 € (tarif intra)	A déterminer avec le contact QSE-DD

Règlement :

Ci-joint un chèque d'acompte de 30 % à l'ordre de la CCI Seine-et-Marne

Référence du chèque.....

Adresse de facturation si différente :

Règlement effectué par un organisme collecteur

Prise en charge : à 100 % partielle (précisez) :

Nom de l'organisme.....

Adresse.....

Code postal / ville.....

Personne à contacter.....

Télé phone.....Email

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de participation

Date Signature et cachet de l'entreprise.....

* J'indique mon adresse e-mail pour recevoir les informations concernant mon inscription ou toute autre information de la CCI Seine-et-Marne. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant en vous adressant à la CCI Seine-et-Marne.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE CONCLUES PAR LA CCI SEINE-ET-MARNE



INSCRIPTION

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception. Pour assurer la qualité de la formation, le nombre de participants est limité.

A l'inscription, une convention de formation professionnelle est adressée à l'entreprise en double exemplaire, un exemplaire devant être retourné revêtu du cachet de l'entreprise et signé.

Une convocation, précisant les dates, horaires et le contenu détaillé de la formation, et accompagnée d'un plan d'accès vous sera adressée avant l'ouverture de la session. L'inscription n'est considérée comme définitive qu'après réception, par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, du versement d'un acompte de 30 % accompagnant ce bulletin.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Libres de toutes taxes, les prix annoncés sont nets.

Les tarifs figurant sur les fiches sont révisibles chaque année. Règlement des frais par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la CCI Seine-et-Marne.

La facture correspondant aux frais de formation est payable selon les modalités fixées dans la convention ou le contrat de formation.

Si l'entreprise souhaite que le règlement soit émis par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont elle dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation, de l'indiquer explicitement sur sa demande d'inscription ou son bon de commande et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'elle aura désigné. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé à l'entreprise.

ANNULATION / ABANDON

Nous portons le plus grand soin à la composition des groupes et toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la session.

En cas d'empêchement majeur avant le début de la formation, l'entreprise peut remplacer le signataire par une autre personne de même niveau.

En cas d'annulation tardive, moins de 10 jours ouvrables avant l'ouverture du stage, la CCI Seine-et-Marne retiendra, sur le coût total, les sommes qu'elle aura effectivement engagées pour la réalisation de l'action pouvant atteindre 100 % du prix du stage (montant non imputable sur les fonds de formation).

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité. Toutefois, seul le montant correspondant à la présence réelle du stagiaire peut être imputable au titre de la formation.

La CCI Seine-et-Marne se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage, notamment dans le cas où le nombre de participants serait jugé pédagogiquement insuffisant et d'apporter toute modification à l'organisation des sessions.

ATTESTATION

Une attestation de stage est délivrée à l'issue de la formation à chaque participant ayant suivi la session.

RESTAURATION

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation pour certaines d'entre elles. Les repas peuvent être pris dans l'un des restaurants d'application, sur réservation et en fonction des dates d'ouverture et des lieux de la formation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant auprès de notre service Formation Continue. Les informations qui vous sont demandées sur le bulletin d'inscription sont nécessaires au traitement de votre dossier et sont destinées à la CCI Seine-et-Marne et à ses partenaires et ne seront donc pas commercialisées.

RESPONSABILITÉS

La responsabilité de la CCI Seine-et-Marne ne pourra être mise en cause, dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers et/ou aux propriétaires des locaux mis à disposition de la CCI Seine-et-Marne, par les participants aux stages, salariés des entreprises clientes, pendant la durée des sessions de formations.